

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2019

La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : Mr ALIBERT Christian, Mme COPIE Magali, Mr GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MENADI Cindy

Absents excusés : Mr GRIMAUD Guillaume, Mme MALOSSE Brigitte

Absent : Mr BOULON Thierry

Secrétaire de séance : Mme HAYART Amandine

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 février 2019 est adopté à l'unanimité.

ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire propose d'acheter du terrain agricole à Mr PESENTI Dominique au lieu-dit « Chemin de Riol ».

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

TAUX IMPOSITION 2019 – CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les taux 2019 des trois taxes d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti). Il rappelle à l'assemblée que l'année passée, les taux des trois taxes directes locales avaient été maintenus. Il propose pour cette année de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes d'impositions.

Avec l'application du principe de la neutralité fiscale et la décision de l'assemblée de ne pas les augmenter, les taux s'établissent donc à :

♦ TAXE D'HABITATION	8,67
%	
♦ TAXE FONCIER BATI	16,34
%	
♦ TAXE FONCIER NON BATI	57,05
%	
(le taux légal admis étant de 67,67 %)	

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la Présidence de Mr GUEZE, Premier Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	133 608.74 €
Recettes	130 185.63 €
Résultat de l'exercice	-3423.11 €
Résultat antérieur reporté	+ 82 663.05
Résultat de clôture	+ 79 239.94

Investissement

Dépenses	94 108.78 €
Recettes	33 399.87 €
Résultat de l'exercice	-60 708.91 €
Résultat antérieur reporté	-6685.64 €
Résultat de clôture	-67 394.55 €

Restes à réaliser	
Besoin de financement	67 394.55 €

Hors de la présence de Monsieur ALIBERT, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2018.

AFFECTATION DE RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité, réuni sous la présidence de Mr ALIBERT, délibère sur l'affectation de résultats ci-dessous :

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	82 663.05	6 685.64		6 685.64	82 663.05
Opérations de l'exercice	133 608.74	130 185.63	94 108.78	33 399.87	227 717.52	163 585.50
Totaux	133 608.74	212 848.68	100 794.42	33 399.87	234 403.16	246 248.55
Résultat de clôture	-	79 239.94	67 394.55	-	-	11 845.39

Besoin de financement	67 394.55	A
Excédent de financement	-	
Reste à réaliser	B	C
Besoin de financement	-	D = B - C
Excédent de financement	-	
Besoin total de financement	67 394.55	E = A - D
Excédent total de financement	-	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de F **67 394.55** au compte 1068 Investissement

G **11 845.39** au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté

F + G = H

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2019 établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	192 645.39 €	192 645.39 €
Section d'investissement	658 894.55 €	658 894.55 €
TOTAL	851 539.94 €	851 539.94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2019 tel qu'il a été présenté ci-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, et avec les opérations pour information.

MAISON DES ARTISANS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la première réunion de chantier a eu lieu.

DELIBERATION POUR AUTORISATION URBANISME MR MAILLOT

Présence en début de conseil municipal de Mr ARNAUD et de Mr et Mme MAILLOT afin d'expliquer leur différent par rapport à une déclaration préalable qui a été délivré à Mr et Mme MAILLOT.

Monsieur le Maire leur fait part que la Déclaration Préalable a été accordé en fonction du code de l'urbanisme et non pas en rapport avec le code civil (droit de vue...).

L'ensemble du dossier a été transmis au service instructeur de la CAPCA. Monsieur le Maire informera les personnes concernées qu'ils auront fait un retour sur les démarches qui peuvent être faites ou non.

DENEIGEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que Mr BROSSON ne souhaite plus effectuer le déneigement sur la commune.

Mr PEMEANT pourrait être intéressé.

Se renseigner pour un éventuel achat de matériel car une partie est prise en charge par le Département.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la famille DORNE relatif aux ralentisseurs installés aux Fanges

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mr PRILLOT concernant un problème de limite de propriété.

- Madame HAYART fait part qu'il serait bien qu'à l'entrée du village les murs soient enduits et non pas en moilons.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé par Monsieur LEXTRAIT pour la construction d'une habitation (terrain appartenant à Madame BERTHOUSE)

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 19 avril 2019.

La séance est levée à 11h40.